

Genève, le 21 mai 2026

Aux représentantes et aux représentants des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

L'année 2025 a marqué le début d'une nouvelle législature. Les six magistrat-e-s élu-e-s ont adopté un programme de magistrature qui va guider l'action de la Cour durant les six prochaines années. Même si le volume des dossiers traités a été inférieur à celui de 2024, l'activité de la Cour a été très intense en 2025, notamment à cause des nombreuses sollicitations reçues tant de la population genevoise que des autorités. La Cour a présenté en 2025 six rapports d'audit et d'évaluation et publié cinq examens sommaires. Elle a également fait le suivi des 380 recommandations contenues dans 45 de ses rapports. Si le taux de réalisation des recommandations reste stable, il est préoccupant de constater que près des trois quarts des recommandations ouvertes ont fait l'objet d'une demande de report d'échéance. Le rapport est librement disponible sur <https://www.cdc-ge.ch>.

Adoption d'un programme de magistrature 2025-2030

L'année 2025 a marqué le début d'une nouvelle magistrature. Quatre nouveaux magistrats ont rejoint deux « anciens ». Ensemble, ils ont défini un programme de magistrature qui va guider l'action de la Cour durant les six prochaines années. Ce programme réaffirme les orientations générales qui ont été celles de la Cour depuis sa création, tout en identifiant les domaines que les nouveaux magistrats souhaitent développer, notamment l'accompagnement de la transition numérique et le développement de la notoriété et de la reconnaissance de la Cour.

La mise en œuvre de ce programme s'est notamment caractérisée en 2025 par l'implémentation d'un nouveau système intégré de gestion des dossiers, de programmes de formation pour les collaboratrices et les collaborateurs de la Cour ainsi que par le développement de collaboration avec les autres institutions supérieures de contrôle, notamment avec le Contrôle fédéral des finances.

Niveau des sollicitations toujours très élevé

L'activité de la Cour est restée très soutenue en 2025, même si le volume des dossiers traités et des rapports publiés est inférieur à 2024, en raison notamment d'un premier semestre consacré en partie à la prise en charge des dossiers par les nouveaux magistrats. De nombreuses nouvelles missions ont été lancées en 2025 dont les rapports seront présentés en 2026.

La Cour a été à nouveau fortement sollicitée en 2025, d'une part par la population genevoise qui lui a adressé 187 alertes, mais aussi par les autorités, que ce soit le Conseil d'État, le Grand Conseil ou des communes. La Cour se réjouit de la confiance qui est placée en elle. Cette situation soulève toutefois des interrogations sur les ressources dont elle dispose pour mener à bien toutes ses activités et la capacité des magistrats à mettre en œuvre leur programme en réalisant des missions en autosaisine.

Diversité dans les thématiques traitées dans les rapports

La Cour a présenté en 2025 six rapports d'audit ou d'évaluations et publié cinq examens sommaires, sur les 38 qu'elle a établis. On peut noter une bonne diversité dans les thématiques traitées et dans les entités concernées. La Cour a lancé en 2025 des missions notamment dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de la transition énergétique, des risques climatiques, de l'accueil parascolaire, de la lutte contre le chômage ou de la politique de la drogue.

Elle a également poursuivi son objectif d'accompagnement de la transition numérique de l'administration en réalisant notamment un audit sur la sécurité des données.

Gains financiers de 6.4 millions F pour les Genevois

Les travaux de la Cour sur la contribution environnementale liée au réseau à distance de SIG ont également permis de redistribuer 6.4 millions F à la population genevoise.

Suivi des recommandations : des résultats contrastés

La Cour a également procédé au suivi des recommandations émises dans ses anciens rapports, soit près de 380 recommandations contenues dans 45 rapports. 58 recommandations ont pu être fermées en 2025, ce qui permet de maintenir le taux global de réalisation des recommandations à 74 %. Si ce résultat est réjouissant, il reste toutefois toujours décevant. En effet, près des trois quarts des recommandations ouvertes au 31 décembre 2025 ont fait l'objet d'une demande de report d'échéance. Cette situation est d'autant plus regrettable que près de la moitié de ces recommandations était considérée avec une priorité élevée, voire même très élevée. Le cumul des retards pris dans la concrétisation des recommandations est préoccupant et la Cour devra continuer à porter une attention particulière à ces situations.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Monsieur Pierre Henri PINGEON, président de la Cour des comptes

Tél. 022 388 77 90, courriel : pierre-henri.pingeon@cdc.ge.ch